



**CODE DE TRANSPARENCE ISR  
DES FONDS  
SCPI PRIMOPIERRE ET SCPI PRIMOVIE  
GERES PAR  
PRAEMIA REIM FRANCE**

**Juin 2026**

# Déclaration d'engagement

Praemia REIM France est une Société de Gestion de Portefeuille créée en 2011 et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Elle crée, structure et gère des placements immobiliers collectifs de long terme destinés à des investisseurs particuliers et institutionnels.

Le présent Code de Transparence est en conformité avec la trame proposée par l'ASPIM<sup>1</sup> à ses adhérents, sur la base de celle de l'AFG<sup>2</sup> en octobre 2020. Il fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

En conformité avec ce Code, Praemia REIM France s'engage :

- A répondre aux questions posées concernant chacun des fonds immobiliers accessibles au grand public mentionnés ci-dessous
- A préciser et valoriser l'existence de ce Code dans ses principaux documents et son site internet [praemiareim.fr](http://praemiareim.fr)
- A publier sur son site internet les réponses aux questions du Code de transparence au plus tard le 30 juin de chaque année ou dans les 6 mois maximum après tout changement majeur. Ces réponses devront être aussi claires et précises que possible et décrire le plus justement possible les moyens et méthodologies mis en œuvre. Le cas échéant, lorsque des questions seraient partiellement incompatibles avec les fonds concernés, il sera expliqué pour quelle raison et dans quel délai la réponse pourra être apportée.

Les réponses aux questions du Code de Transparence relèvent de la responsabilité unique de Praemia REIM France.

Les données, sauf indication contraire, présentées dans ce code, sont à jour du 31 décembre 2025.

---

<sup>1</sup> Association française des Sociétés de Placement Immobilier

<sup>2</sup> Association Française de la Gestion d'actifs

# 1/ Liste des fonds concernés par le code de transparence

Le présent Code de Transparence concerne les SCPI Primopierre et Primovie

Fonds	Classe d'actifs principale	Zone géographique	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
SCPI Primopierre	Bureau	France	ISR	Note d'information, DIC et Statuts à jour disponibles sur cette page : <a href="https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-primopierre">https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-primopierre</a>
SCPI Primovie	Santé-éducation	France/Europe	ISR	Note d'information, DIC et Statuts à jour disponibles sur cette page : <a href="https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-primovie">https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-primovie</a>

## Pratiquez-vous une politique d'exclusion ? Si oui, quelle-est-elle ?

Les fonds concernés par ce Code de Transparence ne pratiquent pas de politique d'exclusion à l'égard d'activités ou d'entreprises sur des critères relevant de l'ISR.

## 2/ Données générales sur la société de gestion

### 2.1/ Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Praemia REIM France  
36 rue de Naples  
75008 Paris

<https://www.praemiareim.fr/>

### 2.2/ Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Dès sa création en 2011, Praemia REIM France a manifesté sa volonté d'inscrire des enjeux environnementaux et sociaux au cœur des politiques d'investissement de ses fonds.

La démarche ESG de Praemia REIM France, initiée en 2018, s'inscrit dans le temps long et reflète la maturité de la société dans l'intégration des enjeux ESG.

Elle repose sur une approche globale et cohérente, déployée à différentes échelles : du groupe aux fonds, puis jusqu'aux actifs.

Elle est structurée autour de trois piliers stratégiques sélectionnés pour leur potentiels de création de valeur : le climat et la résilience, la qualité et le confort, et l'investisseur responsable.

Cette stratégie s'appuie sur un socle robuste d'outils et de processus déployés à chaque étape du cycle de vie des actifs.

Au cours des dernières années, la stratégie s'est ainsi construite et renforcée grâce à l'implication des parties prenantes, au déploiement progressif d'outils de suivi extra-financier (énergie, carbone, résilience, controverses...) ainsi qu'à la structuration et à la consolidation des données associées. Elle s'est également enrichie au fil des évolutions réglementaires, tant à l'échelle nationale qu'europpéenne, et du développement des standards de marché tels que les labels, certifications et notations ESG.

Elle repose également sur une forte exigence de transparence, matérialisée par la réalisation régulière d'audits et la publication d'informations dédiées, garantissant ainsi la solidité et la crédibilité de la démarche.

### 2.3/ Comment les fonds ont-ils formalisé leur démarche d'investisseur responsable ?

Praemia REIM a défini les axes prioritaires de sa stratégie ESG, déclinés de manière opérationnelle au sein des fonds concernés, autour de trois piliers :

- Climat et résilience : s'engager dans une stratégie bas carbone pour lutter contre le changement climatique et développer la performance et la résilience des bâtiments ;
- Qualité et confort : développer de lieux de vie de qualité pour répondre aux besoins des usagers et favoriser leur bien-être ;
- Investisseur responsable : adopter une approche éthique et transparente dans les échanges avec l'ensemble des parties prenantes – investisseurs, financeurs et collaborateurs – pour garantir une gouvernance exemplaire.

Praemia REIM a par ailleurs cadré le dialogue et la collaboration avec les parties prenantes clefs sur les thématiques extra-financières dans sa **politique d'engagement des parties prenantes**.

L'association des parties prenantes à la démarche responsable de Praemia REIM France passe par 3 canaux.

- La relation bailleur/locataire. Une Annexe ESG au bail a été produite. Elle comprend entre autres des engagements de concertation et d'accès à l'information sur les sujets relatifs à l'ESG. Elle est systématiquement signée à chaque nouveau bail ou renouvellement de bail.
- La relation asset manager / property manager. Praemia REIM France a signé avec ses principaux Property Manager une convention intégrant les modalités de participation du property manager à la démarche responsable de Praemia REIM France, via notamment le suivi de l'outil de notation, la relation locataire et la collecte des consommations énergétiques des actifs.
- La relation asset manager / prestataires de travaux. Lors de travaux (sup. 500k€), le prestataire signe la Charte Chantier Responsable de Praemia REIM France. Celle-ci comprend un ensemble d'engagements portant sur divers aspects du chantier (matériaux, déchets, etc.)

Enfin, les risques de durabilité les plus matériels pour Praemia REIM France et les dispositifs associés sont décrits dans **la Politique de gestion des risques de durabilité**.

## **2.4/ Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG, dont ceux liés au changement climatique, par la société de gestion ?**

Les enjeux ESG sont pleinement intégrés à la stratégie globale de Praemia REIM, sous la responsabilité de la Direction RSE, en lien étroit avec les équipes d'investissement, d'asset management, d'ingénierie immobilière, de gestion des risques et de conformité.

Les risques extra-financiers, incluant les risques climatiques physiques et de transition, sont intégrés à la cartographie des risques de la société de gestion et font l'objet d'un suivi annuel, en coordination avec la Direction des Risques, selon une échelle de criticité définie.

En amont de toute décision d'investissement, Praemia REIM réalise une due diligence ESG systématique visant à identifier les principaux risques et opportunités ESG spécifiques à chaque actif.

Les risques de durabilité sont spécifiquement adressés via une politique dédiée. Conformément au règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosure » ou « SFDR »), cette politique repose sur le principe de double matérialité :

- Risque en matière de durabilité : Impact des événements extérieurs sur le rendement du produit
- Incidences négatives en matière de durabilité : Impact des investissements réalisés sur les facteurs de durabilité externes.

## **2.5/ Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?**

La démarche ISR de Praemia REIM est pilotée par la Direction RSE de Praemia REIM France qui préside le comité du Label ISR semestriel.

La direction RSE s'articule autour de trois pôles complémentaires : énergie/carbone, transition environnementale et impact & reconnaissance extra-financière. Elle pilote la stratégie ESG globale de l'entreprise, coordonne la communication et le reporting extra-financier, et veille à la mise en œuvre d'une gouvernance interne adaptée aux enjeux ESG.

Intégrant une dimension opérationnelle forte, la direction RSE accompagne au quotidien l'ensemble des métiers, en leur apportant expertise et soutien sur les thématiques de durabilité. Elle est également responsable de la coordination pour le déploiement de la stratégie ESG à l'échelle internationale. Elle comprend 10 collaborateurs.

La direction RSE travaille en lien étroit avec :

- La Direction Juridique
- La direction de la conformité et du contrôle interne
- La direction de l'immobilier et notamment
  - o Sa direction technique
  - o Les directions assets managements
  - o Les directions en charge des investissements

Par ailleurs, les Property Managers, qui exécutent les business plans des actifs sous la responsabilité des Asset Managers sont pleinement intégrés. La plupart des Property Managers disposent à minima d'un ETP dédié à l'ESG.

Depuis 2020, les équipes de Praemia REIM France sont formées aux enjeux et processus ESG. Sont notamment abordés lors de ces formations les enjeux réglementaires, la stratégie de Praemia REIM France ainsi que l'intégration de l'ESG aux processus d'investissement et de gestion.

Un comité du Label ISR se tient à fréquence semestrielle et associe la Direction RSE, Le Secrétariat Général incluant la Conformité et le Juridique, la Direction de l'immobilier, et notamment les équipes asset management et investissement. Il a pour fonction de présenter les indicateurs de suivi de la démarche ISR notamment :

- L'évolution des indicateurs du Label ISR et les objectifs associés
- L'évolution de la notation des fonds labellisés ISR.
- Le suivi du process de notation à l'acquisition et à la gestion.
- Le suivi de la bonne mise en œuvre des procédures à l'acquisition et à la gestion.

## **2.6/ Quels sont les moyens internes ou externes utilisés par la société de gestion pour conduire et prendre en compte l'analyse ESG ?**

Praemia REIM France disposent de plusieurs outils permettant de suivre ses indicateurs ESG et notamment :

- La performance énergie et carbone des actifs
- la cartographie des risques climatiques
- le suivi des controverses pour le patrimoine de santé
- 

Elle dispose par ailleurs d'un outil global de collecte des données pour les *reportings* extra-financier

Elle dispose également d'une plateforme de veille réglementaire.

Outre ses équipes internes (cf. 2.5) Praemia REIM France s'appuie sur :

- Ses principaux Property Manager
- Des auditeurs techniques.

## 2.7/ Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Praemia REIM France :

- est signataire des Principes for Responsible Investment de l'Organisation des Nations Unies depuis 2019
- est membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable depuis 2018
- est membre de la Commission ISR de l'ASPIM (Association française des Sociétés de Placement Immobilier) depuis 2019.

## 2.8/ Quel est l'encours total des fonds immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR ?

La capitalisation de la SCPI Primopierre s'élève, au 31 décembre 2025, à 2,18 milliards €. La capitalisation de la SCPI Primovie s'élève, au 31 décembre 2025, à 4,2 milliards €. L'actif net de l'OPCI PREIM ISR s'élève, au 31 décembre 2025, à 43 millions €.

## 2.9/ Quel est le pourcentage des encours immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR rapporté aux encours immobiliers totaux sous gestion ?

L'encours sous gestion des SCPI Primopierre et Primovie et de l'OPCI PREIM ISR s'élève au 31 décembre 2025 à 6,8 milliards €. L'encours sous gestion de Praemia REIM s'élève à la même date à 33,3 milliards €. 20% de l'encours sous gestion est donc géré selon une démarche ISR.

## 2.10/ Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les fonds gérés selon une démarche ISR et ouverts au public sont les suivants :

Fonds	Classe d'actifs principale	Zone géographique	Labels	Liens vers les documents relatifs au fonds
SCPI Primopierre	Bureau	France	ISR	Note d'information, DIC et Statuts à jour disponibles sur cette page : <a href="https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-primopierre">https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-primopierre</a>
SCPI Primovie	Santé	France et Europe	ISR	Note d'information, DIC et Statuts à jour disponibles sur cette page : <a href="https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-primovie">https://www.praemiareim.fr/fr/scpi-primovie</a>

## 3/ Données générales sur les SCPI Primopierre et Primovie

### 3.1/ Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des fonds Primopierre et Primovie ?

De façon générale, l'objectif de la démarche ESG de Praemia REIM France pour ses fonds ISR est de les inscrire dans une progression systématique de leur qualité ESG. Cela implique un outil de notation de cette qualité ESG et des procédures qui permettent :

- d'associer toutes les parties prenantes à cet objectif, par une politique d'engagement ambitieuse et en reportant aux investisseurs les résultats obtenus.
- d'adapter les plans d'amélioration des actifs au pilotage de cette note, en fonction des objectifs définis pour chacun des fonds.

#### **Pour la SCPI Primopierre 3 objectifs extra-financiers ont été définis :**

- **Objectif Environnemental : Réduire les émissions carbone** du portefeuille, en kgco2/m<sup>2</sup>, de 47% d'ici à 2040 par rapport à 2024.
- **Objectif Social** : Impliquer et accompagner les locataires dans leur démarche ESG via la mise en œuvre de comités ESG.
- **Objectif Gouvernance** : Garantir une gouvernance exemplaire en intégrant l'annexe ESG PREIM aux baux lors des renouvellements ou des signatures de nouveaux baux.

#### **Pour la SCPI Primovie 3 objectifs extra-financiers ont été définis :**

- **Objectif Environnemental : Réduire les émissions carbone** du portefeuille, en kgco2/m<sup>2</sup>, de 47% d'ici à 2040 par rapport à 2024.
- **Objectif Social** : Impliquer et accompagner les locataires dans leur démarche ESG via la mise en œuvre de comités ESG.
- **Objectif Gouvernance** : Garantir une gouvernance exemplaire en intégrant l'annexe ESG PREIM aux baux lors des renouvellements ou des signatures de nouveaux baux.

### **3.2/ Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des actifs immobiliers formant l'univers d'investissement des fonds ?**

Praemia REIM France a développé et intégré à ses process d'acquisition et de gestion des outils de notation ESG. Ces outils déterminent la note par actif et une note-cible. Ils permettent donc de suivre l'évolution de la qualité ESG de l'actif dans le temps, et ainsi de piloter son atteinte des objectifs du fonds.

Les équipes et les plateformes mises à contribution sont décrites en 2.5 et 2.6.

### **3.3/ Quels critères ESG sont pris en compte par les SCPI Primopierre et Primovie ?**

La notation ESG de Praemia REIM compte **13 indicateurs**, divisés entre les trois thématiques Environnement, Social et Gouvernance.

- La partie environnement évalue les thématiques énergie et carbone ;
- La partie sociale évalue les aspects liés au confort des occupants et à la mobilité. Pour les actifs santé, le thème du confort est évalué via le suivi des controverses tandis que l'accent est mis sur la mobilité et les services pour les autres typologies du fonds (Bureaux principalement, hôtellerie, écoles).
- La partie gouvernance évalue les relations locataires, la gestion de la chaîne d'approvisionnement ainsi que la résilience climatique.

Les thématiques et les indicateurs font l'objet d'une pondération qui traduit dans la note finale les priorités affichées par Praemia REIM : **E = 60% ; S = 20% ; G = 20%**

La SCPI Primopierre est, au moment où ce Code de Transparence est produit, constitué uniquement de bureaux. La note-seuil de Primopierre est de 67/100. L'outil de notation fait l'objet d'une revue annuelle. La SCPI Primovie quant à elle est constituée majoritairement d'actifs de santé mais aussi de bureaux ou d'hôtels et la note seuil pour ce fonds a été fixée à 58/100.

### **3.4/ Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?**

Les objectifs des fonds et les critères de la grille ESG présentés ci-dessus décrivent les enjeux liés aux changements climatiques pris en compte par le fonds i.e l'atténuation du changement climatique (enjeux énergie et carbone) et l'adaptation au changement climatique (résilience climatique).

### **3.5/ Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des actifs immobiliers (construction, échelle d'évaluation...) ?**

L'évaluation ESG des actifs s'appuie sur l'outil de notation de Praemia REIM, décrit au 3.3.

Les process qui inscrivent la grille de notation à l'acquisition et à la gestion sont les suivants.

#### ➤ A l'acquisition

En complément des critères financiers, le comité d'investissement intègre dans ses choix d'investissements une analyse qualitative et quantitative de critères ESG relatifs aux actifs immobiliers étudiés. Les analyses ESG sont rapprochées des critères d'investissement définis par la société de gestion afin d'évaluer l'éligibilité de l'investissement. L'analyse ESG à l'acquisition est structurée autour de trois piliers :

- La notation ESG interne
- La performance énergétique et carbone de l'actif et son potentiel d'évolution ;
- L'évaluation des liens au changement climatique (évaluation de l'exposition des actifs aux risques climatiques tels que les inondations, vagues de chaleur, précipitations selon le scénario RCP 4.5 du GIEC)

Pour chaque investissement, le dossier présenté par l'équipe d'investissement comporte ainsi l'évaluation ESG.

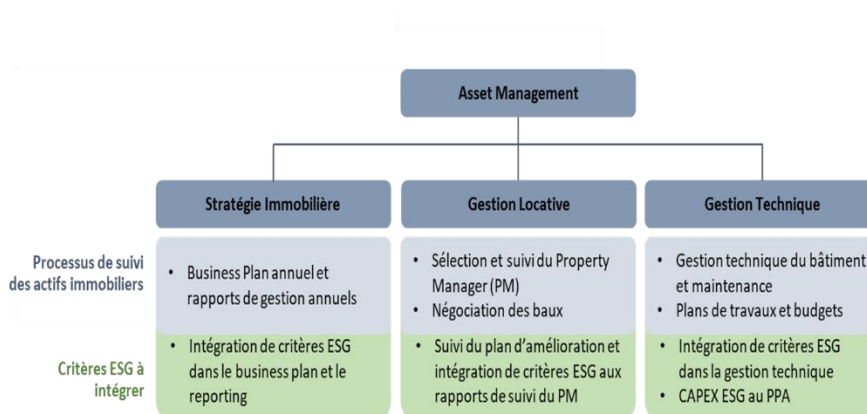
Selon la politique d'investissement du fonds géré par Praemia REIM France qui se porte acquéreur de l'actif, en fonction de la note ESG issue de la grille de notation à l'acquisition développée par Praemia REIM France, l'acquisition peut être :

- Validée sans conditions (pour les fonds non éligibles au label ISR)
- Validée sous condition d'atteinte de la note-seuil dans les 3 prochaines années (pour les fonds éligibles au label ISR, approche « best-in-progress » - **cas de la SCPI Primopierre et de la SCPI Primovie**)
- Exclue (pour les fonds éligibles au label ISR, approche «100% best-in-class » - **cas de l'OPCI PREIM ISR**).

Le Responsable Conformité et Contrôle Interne de Praemia REIM France veille à la bonne application de la procédure, qui est comprise dans le registre des procédures formalisées par la Société de Gestion.

## ➤ A la gestion et à l'arbitrage

Suite à l'acquisition de l'actif, Praemia REIM France dispose d'une équipe d'Asset Managers dont le rôle est d'assurer un suivi optimal des biens immobiliers. Dans le cadre de fonds éligibles au label ISR une démarche de progrès sur les critères ESG de l'actif est enclenchée et nécessite un suivi du développement de l'actif ainsi qu'un reporting régulier.



Pour les actifs détenus par des fonds éligibles ISR, dès l'acquisition le processus classique de prise en gestion inclut :

- Le contrôle par les Asset Managers de Praemia REIM France de la notation ESG : note actuelle et score cible à 3 ans.
- Actualisation de la note ESG par l'inclusion des nouvelles règles de gouvernance de l'actif ;
- Intégration dans le plan pluriannuel de travaux des actions nécessaires à l'atteinte de la note-cible.

L'équipe ESG de Praemia REIM France est en charge du suivi de la notation des actifs et de la notation moyenne du fonds. Le Responsable Conformité et Contrôle Interne de Praemia REIM France veille à la bonne application de la procédure, qui est comprise dans le registre des procédures formalisées par la Société de Gestion.

Au moment de l'arbitrage des actifs, un bilan des progrès ESG des actifs est intégré au processus d'arbitrage.

### **3.6/ À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des actifs immobiliers?**

La note ESG des actifs sous gestion est évaluée annuellement.

## **4/ Process de gestion**

### **4.1/ Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

L'outil de notation est alimenté par les visites techniques réalisées par les auditeurs techniques et tous les éléments de la data room immobilière.

Les résultats de ces recherches permettent de donner à l'actif une note ESG, présentée en Comité d'Investissement.

Dans le cas des SCPI Primopierre et Primovie la note ESG de l'actif n'induit pas de sélectivité mais implique que soient projetées, dans le business plan, les actions qui permettront soit de maintenir la note (si elle se situe au-delà de la note-seuil, dans la poche dite « best-in-class ») soit de la faire progresser (dans la poche dite « best-in-progress »).

#### **4.2/ Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?**

Cf. 2.4 du présent document.

#### **4.3/ Comment sont pris en compte les actifs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ?**

L'objet social des SCPI Primopierre et Primovie est de gérer un patrimoine immobilier locatif. La totalité du portefeuille immobilier du fonds est pris en compte dans l'analyse ESG dès lors que les actifs ne sont pas inscrits au plan d'arbitrage de la société. Le reste de l'actif des fonds est constitué de placements de trésorerie et assimilés (CDN, DAT, comptes courants...) qui ne font pas l'objet d'un traitement ESG.

#### **4.4/ Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

La grille de notation ESG a été revue dans les 12 derniers mois afin de notamment l'aligner aux piliers de la stratégie ESG définie pour le groupe Praemia REIM début 2025.

#### **4.5/ Le fonds contribue-t-il au développement de l'économie sociale et solidaire (cf. article L. 3332-17-1 du code du travail) ?**

Non.

#### **4.6/ Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?**

Les fonds n'investissent pas dans des OPC, conformément à sa politique d'investissement.

## **5/ Contrôles ESG**

#### **5.1/ Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?**

L'ISR fait l'objet d'une « Procédure d'Investissement Socialement Responsable » inscrite dans le registre des procédures de la Société de Gestion qui intègre des contrôles de niveaux 1 et 2

## **6/ Mesures d'impact et reporting ESG**



#### **6.1/ Comment est évaluée la qualité ESG des fonds ?**


Le 3.3 du présent document explique la formation de la note ESG des actifs.

La qualité ESG globale des fonds est évaluée par la moyenne des notes ESG issues de l'outil de notation, pondérée par la dernière valeur des actifs (valeur vénale ou valeur d'acquisition HD pour les biens acquis au cours de l'année), pour la quote-part détenue par le fonds.



## 6.2/ Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par les fonds?

Les indicateurs d'impact pour la SCPI Primopierre sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
Taux de couverture des données énergétiques % 	Part des locataires rencontrés dans le cadre d'un comité ESG %	Part des travaux > 500k€ couverts par une charte chantier %
Intensité énergétique En kWh/m <sup>2</sup> /an	Part des actifs localisés à moins de 500m d'un nœud de transport %	Part des baux intégrant la thématique ESG %
Intensité carbone En kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup> /an		Part des actifs couverts par un outil d'évaluation des risques physiques futurs liés au changement climatiques % 

 Indicateur de surperformance

Les indicateurs d'impact pour la SCPI Primovie sont les suivants :

Environnement	Social	Gouvernance
Taux de couverture des données énergétiques % 	Part des locataires rencontrés dans le cadre d'un comité ESG %	Part des travaux > 500k€ couverts par une charte chantier %
Intensité énergétique En kWh/m <sup>2</sup> /an	Portefeuille Santé : Part des sites pour lesquels une ou plusieurs controverse(s) a été identifiée(s) dans l'année %	Part des baux intégrant la thématique ESG %
Intensité carbone En kgCO <sub>2</sub> e/m <sup>2</sup>	Portefeuille santé : Part des opérateurs pour lesquels une ou plusieurs controverse(s) a été identifiée(s) dans l'année %	Part des actifs couverts par un outil d'évaluation des risques physiques futurs liés au changement climatique % 
	Portefeuille hors santé (bureaux, hôtellerie, écoles...) : Part des actifs localisés à moins de 500m d'un nœud de transport en %	

## 6.3/ Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Un rapport annuel ISR pour chacun des fonds est publié annuellement et envoyé aux associés du fonds par voie électronique. Ils sont disponibles sur le site internet de Praemia REIM France.

## 6.4/ La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique

## **d'engagement vis-à-vis des parties prenantes clés du fonds ?**

Praemia REIM France publie sa Politique d'engagement sur son site internet.

Dans les rapports ISR la politique d'engagement sera évaluée selon 3 critères :

- **La part des travaux gérés par Praemia REIM (dont le montant est supérieur à 500k euros) couverts par une « charte chantier »**, qui intègre des engagements sur les sujets de traitement des déchets, de contrôle du travail dissimulé, du respect de la sécurité sur site, etc.
- **La part des property managers dont le mandat de gestion inclus contractuellement des aspects ESG**. Il est demandé aux gestionnaires d'immeubles de s'inscrire dans la politique ESG, avec l'intégration d'une clause ESG dans les nouveaux contrats afin de garantir notamment que les gestionnaires d'immeubles connaissent et appliquent les engagements envers les locataires.
- **La part des nouveaux locataires ayant signé une Annexe ESG**. Praemia REIM a développé une Annexe ESG, impliquant des engagements forts, tant du côté du bailleur que du preneur, en matière d'indicateurs ESG.